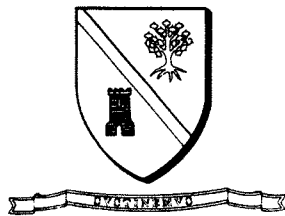


MAIRIE DE SARCEY



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

Le mardi 7 juillet à 20h15, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER, Daniel MULATON, René SUBRIN, Mylène PISS, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREI, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Mickaël BARDOUX, Clarisse FERRIER.

Pouvoir : Aucun

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Marlène BOURBON

En ouverture de séance, M. le Maire demande au Conseil de respecter une minute de silence afin de rendre hommage à M. Georges NOIRET, ancien membre du Conseil municipal et Maire de la Commune de 1995 à 2001.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020/01 (TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS)

Par délibération en date du 17 février 2020, le Conseil municipal s'est prononcé pour fixer un taux de taxe d'aménagement à 5% dans les zones d'activité économiques (ZAE). Ce taux est harmonisé à l'échelle de la communauté de communes du pays de L'Arbresle et cette dernière percevra 75% des recettes de cette taxe dans les ZAE

Dans la mesure où ce taux est différent de celui en vigueur sur le reste du territoire communal, il est demandé à la Commune d'annexer au PLU les secteurs concernés par un taux de taxe d'aménagement à 5%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les documents graphiques représentant les secteurs du territoire en zones d'activités économiques où s'applique un taux d'aménagement à 5%,
- DIT que ce document sera annexé au PLU dans le cadre de la modification n°1 en cours,
- CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

LISTE DE NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA CCID

Prévue par le code des impôts, la Commission communale des impôts directs (CCID) vise à actualiser les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis ayant connu des évolutions.

Pour les communes de moins de 2.000 habitants, elle est composée, en sus du Président, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils,

être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de dresser la liste de noms suivante :

- Commissaires titulaires : A. MORIVAL, D. MULATON, H. PINET, P-J. LAURENT, J. BISSUEL, R. SUBRIN, L. JUNET, D. THORE, J. SUBRIN, D. AUROUSSET, C. PINET ;
- Commissaires suppléants : A. GEORGE G. CARRIER, M. JOYET, M. BOURBON, D. NIORT, A. JULLIARD, M. BARDOUX, C. FERRIER, M. PISS, L. BUREI.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS

La Commune adhère au Comité national d'action sociale (CNAS) pour que ses agents bénéficient de prestations sociales assimilables à celui d'un comité d'entreprise.

Les statuts du CNAS prévoient la désignation d'un délégué local représentant les élus pour siéger à l'assemblée ainsi qu'un délégué du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉSIGNE M. Olivier LAROCHE comme délégué représentant les élus au CNAS.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LA RD67 PAR LA COMMUNE

M. le Maire rappelle que les travaux réalisés (plateau surélevé, cheminement piéton) aux abords de l'école ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune mais sur le domaine public routier du Département (RD67). Ce dernier propose donc une convention définissant les conditions de réalisation des aménagements de sécurité : programme de travaux, engagements financiers, propriété des ouvrages et modalités d'entretien.

La commune assure le financement de l'intégralité des travaux évalués à 34 948,20 € HT soit 41 937,84 € TTC. Cette convention lui permet de bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour ces dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention entre le Département du Rhône et la Commune relative à la réalisation et au financement de travaux d'aménagement, sur la RD67,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Enfance/Jeunesse

La commission a choisi en premier lieu de développer le projet de conseil des jeunes Sarceyrois, dont Delphine NIORT fait la présentation. Ce conseil vise les jeunes de 10 à 16 ans (collégiens) avec comme objectifs d'une part pour le Conseil municipal, de connaître leurs attentes et de les impliquer dans la vie du village, et d'autre part pour eux, de développer une relation de confiance avec les adultes.

Un appel à volontariat sera lancé dès cet été pour une mise en place fin septembre

Delphine NIORT rend également compte des différents contacts entreprises avec les associations communales et les structures externes.

➤ Voirie

Daniel MULATON fait un point sur les chantiers en cours ou réalisés depuis le dernier conseil :

- Enfouissement de lignes électriques et de remplacement de pylônes au Charpenay par le SYDER ;
- Busage du fossé sur la RD67 dans les bois de Sarcey par le Département. Ce chantier a connu un incident avec la casse d'une conduite d'eau potable qui a généré une coupure d'eau au Guicher ;
- Curage et entretien des fossés communaux réalisés par nos services à la mi-juin

La commission a fait le tour des voiries le 26 juin et notamment du projet de réfection du chemin des Landes. Une rencontre a eu lieu ce même jour avec les services du Département du Rhône pour la clôture de l'aménagement réalisé. Elle a été l'occasion d'évoquer différents sujets sur les RD traversant la commune. Daniel MULATON précise que des chicanes temporaires pourront être installées dès cet été sur la route de Saint-romain pour tester le principe.

Pierre-Jean LAURENT relaie que le Département ne prévoit pas d'aménagement pour la RD338 compte tenu des données de fréquentation, de la limitation à 80km/h et de l'autorisation de ne dépasser que les véhicules lents. Un aménagement par la commune nécessiterait de solliciter une demande de classement du secteur en traversée d'agglomération. sans garantie de l'obtenir.

Il ajoute que la priorité à droite généralisée dans la traversée d'agglomération du village serait à étudier.

➤ **Urbanisme**

Daniel MULATON informe le Conseil des autorisations d'urbanisme accordées :

- chemin du Tacot : PC pour extension d'une stabulation,
- chemin des Terres grasses : PC pour installation de deux tunnels agricoles
- chemin des Terres grasses : DP pour mise en place d'une chaufferie,

Daniel MULATON présente les principales évolutions proposées dans la modification n°1 du PLU :

- classement de la zone Ue de l'ancienne école en zone U permettant plus de vocation dont du logement,
- suppression d'une zone AUa passant en zone Ap,
- suppression des sous-secteurs Ah,
- création d'un secteur Nv destiné à l'habitat des gens du voyage,
- actualisation et précisions du règlement.

M. le Maire rappelle que l'enquête publique a été reportée en raison de la crise sanitaire. Elle devrait démarrer en septembre et la période précise est en cours de calage avec la Commissaire-enquêtrice.

Il ajoute que l'aménagement destiné aux gens du voyage est porté par la CCPA qui a missionné une maîtrise d'œuvre chargée aussi bien de la conception de l'aménagement que de l'accompagnement des familles.

➤ **Information/Communication**

Audrey JULLIARD informe le Conseil que la Commission a entrepris la réactualisation du site internet et la préparation d'une feuille de tilleul qui paraîtra dans la 2^e quinzaine de juillet.

Elle évoque également la série de vidéos de présentation réalisés sur les commerces avec d'autres sujets à venir.

➤ **Bâtiments / Vie associative**

Ghislaine CARRIER indique avoir réalisé le tour des bâtiments avec les agents communaux et qu'une commission est prévue à la rentrée.

➤ **Affaires sociales**

Ghislaine CARRIER informe le Conseil de :

- l'installation du CCAS ce mercredi 8 juillet,
- l'engagement de Mme Hélène PAYAT pour assurer le rôle de bénévole village à l'ADMR.

➤ **Espaces publics**

Suite à la réunion de la commission, Mickaël BARDOUX relaie comme points phares :

- le rôle des bénévoles dans le fleurissement avec la nécessité de favoriser un renouvellement ou un renfort,
- un projet phare à engager pour du moyen terme : les abords de la salle des fêtes et de l'école en prenant en compte les autres projets notamment voirie,
- une réflexion à conduire à plus court terme : le jardin d'enfants.

Il fait également part de l'embauche de Perrine BOILLOT comme job d'été du 7 juillet au 8 août pour renforcer la continuité du service durant l'été. M. le Maire évoque un besoin de l'accompagner pour l'arrosage sur 2 semaines (du 13 au 17/07 et du 3 au 7/08).

Mickaël BARDOUX recense aussi les différents sujets liés à la thématique « sécurité » dont il aura la charge : PCS, système d'alerte à la population, suivi simulation exercice école, défibrillateurs, incendie (extincteurs...), obligation triennale gestes d'urgence, lien école (sécurité, formation...), construction du centre d'intervention

➤ **Affaires scolaires**

Alain MORIVAL relate les différentes réunions qui se sont tenues depuis le dernier Conseil municipal pour clôturer l'année scolaire et préparer la rentrée dans le contexte de crise sanitaire avec un conseil d'école restreint le 22 juin, jour de réouverture générale, une réunion de commission pour préparer une rencontre avec les enseignants, ATSEM et Ch'tit pour préparer la rentrée.

Les points essentiels sont :

- Départ du directeur Patrice COQUARD remplacé par Mme Christine THEVENIN,
- Prévision d'effectifs entre 95 et 100,
- Recrutement d'une apprentie CAP petite enfance,
- Nouvelle organisation des ATSEM : rotation calée sur les cycles scolaires et non plus hebdomadaires, spécialisation par classe, concentration du ménage le soir,
- Nécessité de reconduire un remplacement pour une ATSEM,
- Service décalé à la cantine.

➤ **Tourisme**

Alain MORIVAL rappelle la tenue de la commission tourisme le vendredi 10 juillet.

Il fait part de la forte demande actuelle de réservation de matériel.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Installation d'un food-truck**

M. le Maire indique au Conseil avoir autorisé l'installation d'un food-truck, proposant la vente de burgers, « Traboule burger », à s'installer le jeudi soir sur la place de la Mairie à compter du 16 juillet. Il s'agit d'un micro-entrepreneur qui démarre tout juste son activité, qu'il espérait lancer en mars-avril. Il joue la carte du fait maison, dans la limite de ses moyens humains, et des circuits courts.

Les commerçants « alimentation/restauration » ont été consultés et y sont tous favorables.

➤ **Commission de contrôle des listes électorales**

M. le Maire rappelle au Conseil que le maire détient les pouvoirs d'inscriptions et de radiations des listes électorales, et qu'une commission de contrôle vise à vérifier la constitution des listes électorales a posteriori et statuer sur les éventuels recours. Elle se réunit au moins une fois par an et avant chaque scrutin. Comme tout le Conseil est issu de la même liste, la commission se compose d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire, d'un conseiller municipal non titulaire d'une délégation sur ce sujet, donc hors adjoints.

La désignation pour une durée de 3 ans, de ce dernier relève d'un arrêté du préfet. Tous les conseillers étant prêts à participer à cette commission, une liste de 11 conseillers dans l'ordre du tableau municipal sera transmise.

➤ **Divers**

M. le Maire dit que l'installation du conseil communautaire de la CCPA se fera ce jeudi 9 juillet (élection président, vice-présidents et bureau) et se réunira également le jeudi 16 juillet afin de désigner ces premiers représentants dans les organismes extérieurs. Il rappelle au Conseil que ces séances sont publiques et que

les conseillers municipaux sont désormais destinataires, pour information, des dossiers de séances de chacune des réunions du conseil communautaire.

Il annonce que l'école privée des Olmes déménagera les algécos de l'ancienne école ce samedi 11 juillet matin. Le stationnement sera interdit montée de la Grand'croix pour faciliter cette opération.

➤ **Élections sénatoriales**

M. le Maire rappelle que le Conseil se réunit ce vendredi 10 juillet à 18h15 pour désigner 3 délégués titulaires (et 3 suppléants) avec l'obligation de parité pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre.

La séance est levée à 23h30.

Marlène BOURBON
Secrétaire de séance

